



COVID-19 « Au ping, je me protège et je protège les autres ! »

Protocole de la phase 4 pour les sports en salle et les événements sportifs

Pour rappel, la phase 4 du déconfinement prend cours à dater du mercredi 1^{er} juillet 2020.

Les 6 règles d'or à respecter impérativement :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...).
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux.
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques.
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque.
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 15 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit.
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum de 15 personnes, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...).

Protocole pour les sports en salle :

Règles et recommandations spécifiques pour la pratique du sport en salle :

- ✓ Toutes les activités sportives sont autorisées quel que soit l'âge des pratiquants.
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles.
- ✓ Les compétitions (avec et sans contact) peuvent reprendre avec un public Merci de vous référer au protocole organisation d'événement sportif.
- ✓ Un vestiaire est occupé par les membres d'une même équipe.
- ✓ Un vestiaire ou des vestiaires peuvent être partagés par des personnes d'une même bulle (max 50 personnes).
- ✓ Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement.
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération.
- ✓ Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires, les rampes...
- ✓ Elaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient.
- ✓ d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne ;
- ✓ Les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca.

Réalisé en concertation avec

- ✓ Les entraînements et les cours ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraîneur(s) compris, par plateau sportif.
- ✓ Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue si différents groupes sont présents.
- ✓ Le moniteur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants/semaine devra maintenir une distance de minimum 5m vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglass,...).
- ✓ La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans en dehors de la pratique sportive.
- ✓ Lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les lieux communs et sur les bords du terrain.
- ✓ Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydro- alcoolique ou une solution eau/javel. (40ml par litre d'eau)
- ✓ Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants.

Recommandations avant la pratique sportive :

- ✓ Les règles d'hygiène restent d'application en dehors des activités sportives :
 - Lavage des mains avant et après l'activité.
 - **Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12 ans si la distanciation ne peut pas être respectée.**
 - Respect de la distanciation (1m50).
 - Identification et affichage d'un horaire par groupe de dépôt et de reprise des participants.
- ✓ Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participants.
- ✓ En supplément, prévoir des stations de distribution de gel hydro-alcoolique par exemple à l'accueil, à l'entrée des salles.

Recommandations pendant la pratique sportive :

- ✓ Les groupes ne peuvent excéder 50 participants, moniteur(s) compris, par plateau sportif.
- ✓ Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs surfaces sportives, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue.
- ✓ Les spectateurs sont autorisés selon les règles du protocole organisation d'événements sportifs.
- ✓ Un circuit de déplacement spécifique à chaque centre sportif doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements.
- ✓ Chacun conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur.
- ✓ Collations et boissons doivent être personnelles.

Réalisé en concertation avec

Recommandations après la pratique sportive :

- ✓ Se laver/désinfecter les mains après l'activité ;
- ✓ Prévoir une ventilation/aération complète et un nettoyage au savon effectué par du personnel technique de la salle entre chaque groupe distinct/séance ;
- ✓ Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydro- alcoolique ou une solution eau/javel. (40ml par litre d'eau)

Protocole pour événements sportifs intérieurs :

- ✓ Il est recommandé de prendre préalablement contact avec les autorités communales compétentes.
- ✓ Il n'y a pas de limite quant au nombre de sportifs participants.
- ✓ En fonction de la surface disponible, un public de maximum 200 est autorisé jusqu'au 31 juillet 2020 inclus et de maximum 400 personnes à partir du 1er août.
- ✓ La notion de public ne comprend pas les sportifs et leur staff.
- ✓ La notion de public ne comprend pas les personnes nécessaires à l'organisation qui dans la mesure du possible respectent les distances sociales.
- ✓ Les règles de distanciations sociales doivent être respectées au sein du public sauf pour les personnes issues de la même bulle.
- ✓ Règles d'hygiène de base (laver les mains à l'entrée et à la sortie, éviter les contacts...).
- ✓ Lorsque les distances sociales ne peuvent être respectées, le port du masque est vivement recommandé pour le public, les organisateurs et les participants en dehors de leur activité sportive.
- ✓ Les toilettes et lavabos sont accessibles.
- ✓ Les vestiaires et les douches sont accessibles. Merci de suivre les protocoles
- ✓ «sport indoor ».
- ✓ Les DEA sont accessibles.
- ✓ Tous les supports touchés par les spectateurs doivent être désinfectés régulièrement (poignée de porte, rampes, interrupteurs...).
- ✓ Prévoir des points de désinfection des mains à des endroits réguliers (distributeurs de solution désinfectantes).
- ✓ Le personnel doit être protégé par un système de protection adéquat (plexiglass, masque, visière...).
- ✓ Plan de circulation précis et affichage multiple.
- ✓ Il est recommandé de mettre en place un système de réservation préalablement au jour de l'événement.
- ✓ Pour les buvettes, restaurants, le protocole Horeca s'applique.
- ✓ Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.
- ✓ Dans la mesure du possible, ouvrez autant que possible les portes et fenêtres.
- ✓ Si vous utilisez une climatisation, il est recommandé d'utiliser le mode d'extraction.

Réalisé en concertation avec

